

L'ILE DE FRANCE
ONT RENDEZ-VOUS
A SAINT-DENIS
(trois jours de fête)



33^e année - MAI 1987 - N° 320 - 6 F

LE PAYS BRETON

M 1682 - 320 - 6,00 F



MENSUEL D'INFORMATIONS LOCALES ET REGIONALES
PUBLIE PAR L'UNION DES SOCIÉTÉS BRETONNES DE L'ILE-DE-FRANCE
Abonnement 1 an : 90 F ; de soutien : 120 F
C.C.P. Paris 12.195.90 G (Union des Sociétés Bretonnes)
19, rue du Départ (14^e) - Tél. 43.20.58.46 - Le Directeur-gérant : Jean LE LAGADEC

EDITORIAL

ON A GAGNÉ !

Depuis six mois, nous tenons notre place dans la mobilisation de l'opinion publique bretonne en faveur de la construction du car-ferry de 1 800 passagers pour la Compagnie Brittany-Farries que préside M. Alexis Gourvenec. Nous pouvons donc participer sans retenue au plaisir de tous les Bretons soucieux de la vie économique bretonne et de l'emploi dans la région : « ON A GAGNÉ ! ».

Nous disons bien de tous les Bretons qui ne sont pas restés les bras croisés. Car le poids de l'opinion a été décisif. Il apparaissait d'abord que la concurrence jouait au bénéfice des chantiers étrangers contre Saint-Nazaire. Quand nous nous sommes rendus au Ministère de l'Industrie et à l'Hôtel Matignon, on nous a fait valoir que le règlement de la C.E.E. (Communauté Européenne) s'opposait à une aide suffisante pour rétablir l'équilibre et faire pencher la balance pour les Chantiers bretons.

Tous ces arguments n'ont pas tenu. Pourquoi ? Parce que l'opinion ayant été informée a pris partie. Et l'on ne pouvait dès lors lui dire d'une part que les Pouvoirs publics voulaient la « priorité à l'emploi » et d'autre part exporter le travail de construction navale financé par des capitaux publics. L'incohérence de ce double langage a coté au grand jour. Il a donc fallu trouver les moyens d'accorder les violons. C'est par là qu'on aurait dû commencer. Mais, l'essentiel c'est que :

« ON A GAGNÉ !... ».

Par Jean LE LAGADEC

Nous sommes d'autant plus sensibles à cette victoire qu'elle conforte notre conviction concernant l'avenir des chantiers navals en Bretagne. Cette activité industrielle traditionnelle dans notre région maritime doit être maintenue. Et le principe de commande obligatoire dans la nation française doit être de rigueur quand l'Etat engage l'argent des contribuables. Il en est de même lorsqu'il s'agit des départements et des régions.

Les ingénieurs, techniciens et ouvriers des Chantiers de Saint-Nazaire sont en train de faire la démonstration que l'industrie bretonne de construction navale est au premier rang sur le plan mondial. Ils viennent de mettre à l'eau pour finition le plus grand paquebot de croisière du monde, « Le Souverain des Mers », commandé par une compagnie norvégienne. Il fait suite au « Normandie » puis au « France » fabriqué aussi aux Chantiers d'Alsthom. La qualité du travail, l'expérience, le savoir faire sont des atouts qui doivent compter pour le développement des Chantiers de Saint-Nazaire.

Pourquoi importer des bateaux et mettre au chômage des constructeurs mondialement reconnus ? Pourquoi importer du poisson et imposer des quotas aux pêcheurs ? Pourquoi importer du porc quand les paysans bretons ont de quoi satisfaire le marché ? Pourquoi imposer des quotas aux producteurs de lait quand tant de gens meurent de faim dans le monde ? Nous pourrions continuer. Le simple bon sens répond. L'échange nécessaire et souhaitable avec les autres pays doit être basé sur nos besoins et en aucun cas se retourner contre l'emploi et l'intérêt du pays.

LES POUVOIRS PUBLICS S'ORIENTENT ENFIN VERS LA COMMANDE DU CAR-FERRY DE LA B.A.I. A SAINT-NAZAIRE



Le "Souverain des Mers" au quai à Saint-Nazaire, où il vient d'être mis à l'eau.

UNE RUE DE VITRY PORTE DESORMAIS LE NOM DU FINISTERIEN PAUL RANNOU



Le dimanche 29 mars, une rue Paul-Rannou a été inaugurée à Vitry. Paul Rannou, fondateur de l'Amicale des Bretons de Vitry, fut maire de cette ville à la Libération.

Notre photo : Paul Rannou devant la mairie de Vitry en mai 1949, entouré de sa mère Pauline Rannou, originaire de Lauriec, et de sa belle-mère, Marie Rivière, originaire de Beuzec-Conné à Concarneau. (Voir le déroulement de la journée bretonne à Vitry en page 5.)

Le plus grand paquebot du monde (2 600 passagers) commandé aux Chantiers de Saint-Nazaire en juillet 1985 par une compagnie norvégienne vient d'être mis à l'eau et conduit au quai d'armement (notre photo). Il sera livré en décembre prochain et partira pour des croisières aux Caraïbes.

Ce bateau représentait 4 millions d'heures de travail pour les chantiers bretons et 3 millions d'heures pour les sous-traitants. Sa construction à Saint-Nazaire est une preuve évidente de la compétence technologique des ingénieurs et de tous les travailleurs des Chantiers de l'Atlantique.

La naufrage du car-ferry en Belgique et la catastrophe que cela a entraînée avec des centaines de morts, a mis en évidence l'importance de la conception et de la sécurité dans ce type de transport. C'était une raison de plus, s'il en fallait, pour que la construction du super car-ferry commandé par la B.A.I. soit confiée aux Chantiers de Saint-Nazaire. En effet, ces derniers estimaient ne pas devoir sacrifier la sécurité à l'abaissement des prix pour raisons de concurrence.

Que finalement les Pouvoirs publics - Etat, région et départements - se soient résolus à créer les conditions financières

pour la construction du car-ferry qui vaut des millions d'heures de travail à la Bretagne, réjouira beaucoup les Bretons. En effet, il apparaissait tout à fait inconcevable que leur argent serve à commander des bateaux à l'étranger tandis qu'on aurait mis au chômage des travailleurs des Chantiers de Saint-Nazaire. Et si, comme on le dit, un autre bateau de liaison avec la Corse était également commandé à Saint-Nazaire, ce serait une excellente nouvelle pour l'économie régionale et, espérons-le, pour l'avenir des chantiers navals en Bretagne.

Jean-Marie RU.

Statut des langues et cultures régionales de France DES SIGNATURES PAR MILLIERS POUR QUE LA LOI VOIT ENFIN LE JOUR

Une loi portant statut des langues et cultures de France a été promise aux régions. L'heure est venue de tenir promesse. C'est l'objet de la pétition de l'Union des Sociétés Bretonnes. Nous demandons à chacun de faire un simple geste pour que notre

richesse culturelle française continue à s'alimenter aux diverses sources régionales.

L'Union des Sociétés Bretonnes a écrit à chaque président de groupe de l'Assemblée Nationale et du Sénat ainsi qu'au gouvernement. Puisque tout le monde

se dit d'accord, pourquoi attendra-t-on ? Nous les avons mis les uns et les autres devant leurs responsabilités. La loi doit être votée cette année. Et nous savons que cela dépend pour une part de

(suite page 7)

AGRÉABLE SOIRÉE A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU BAR «AUX TONNEAUX»



Au tour d'un verre de champagne, de gauche à droite : Lucie LE MESTRELLAN, Raymond EVANNO, Jeanick LE LAGADIC, Mireille HERRY, Raymond MESTRELLAN, Jos EVANNO (de dos), Christian PRIENT et Jean LE LAGA...

Le mercredi 14 avril a eu lieu l'inauguration du bar-restaurant «Aux Tonneaux», agréablement travaillé de rénovation par Jean Tonneaux, et situé 132, bd de Grande, Paris 15e...

CHEVILLY-LARUE Vif succès du buffet campagnard

Nous nous étions dit que les habitants de Chevilly-Larue qui profitent de ce dimanche 5 avril pour faire la grande machine, furent agréablement surpris de la nouveauté de ce buffet campagnard...

PEINTURE - PAPIERS PEINTS - MOUQUETTE VITRÉE GROS - DEMI-GROS DETAIL 55, av. Roger Salengro 67, rue du Cdt-Berge Tél. 40.25.16.20

NEULLY-SUR-MARNE SPORTS ET JEUX BRETONS LE 24 MAI

La Fédération des jeux et sports bretons, l'Association Bretonne de Neully-sur-Marne, dans le cadre du Mois du Sport de C.M.S. dimanche 24 mai à 14 h, auront au Dauphiné, directeur Léo-Brun, les Championnats de Seine-Saint-Denis de Jeux et Sports Bretons.

Deux classes de CM 2 des écoles, Marcel-Cachin et Louise...

ANTONY Dimanche 31 mai, grande journée des jeux et sports bretons

L'Amicale des Personnels de l'Éducation Nationale et l'Amicale des Bretons d'Antony organisent le dimanche 31 mai, du lycée Descartes d'Antony, une journée de jeux et sports bretons.

Protégez-vous contre le vol A. BERAULT Diplômé d'Etat Tél. 48.60.86.90

TAXIS PETANQUE EN BORD DE MARNE



C'est par un bel après-midi de printemps que s'est déroulé le concours de pétanque organisé par l'Amicale des Taxis Dans cet endroit agréable, au bord de Marne, ont eu lieu les tournois de championnat, chacun à passer un bon moment de détente.

LES PREMIERES LISTES DE SIGNATURES POUR LE STATUT DES LANGUES ET CULTURES DE FRANCE

L'entret est très apprécié bien accordé à l'initiative prise en tant que pétition. Des signatures par milliers venant des amies, des collègues, des conseillers régionaux et départementaux, des conseillers municipaux, des entreprises, des associations, d'amicales, des syndicats, seront une preuve tangible de l'urgence nationale.

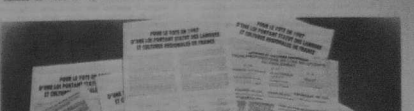
Pétition de l'Union des Sociétés Bretonnes Pour le vote en 1987 d'une loi portant statut des langues et cultures régionales de France

L'apurement des cultures et langues régionales de France est un besoin de notre temps. La langue et la culture bretonne ont été oubliées au profit de la culture française.

Table with 4 columns: Nom et prénom, Qualité, Adresse, Signature. Lists names and addresses of signatories.

LES PREMIERES LISTES DE SIGNATURES POUR LE STATUT DES LANGUES ET CULTURES DE FRANCE

(Suite de la première page) de Châteaugiron de Brion de Brest, de Morlaix, de Brest, des provinces bretonnes de Bretagne. Nous sommes persuadés que ces listes de signatures seront nombreuses et que nous pourrions ainsi faire signer autour de nous.



Le dimanche 31 mai, grande journée des jeux et sports bretons. L'Amicale des Personnels de l'Éducation Nationale et l'Amicale des Bretons d'Antony organisent le dimanche 31 mai, du lycée Descartes d'Antony, une journée de jeux et sports bretons.

KANTERBARI STELLA ARTISIO Tél. (1) 46.57.84.92. BIÈRES - EAUX - SODAS - CIDRES - JUS DE FRUITS - Livraison Paris, région parisienne. Consultez-nous pour ventes achats gérances, le service commercial est à votre disposition le matin.

TOPONYMIE ET GÉOGRAPHIE

HISTOIRE DE BRETAGNE
Par Jean-Marie Ploëneis, Docteur ès-Lettres

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE:

LA TERRE, SES QUALITÉS

Dans l'étude des noms de hauteurs, nous avons déjà abordé la question de la nature du sol puis, assez fréquemment, le relief est déterminé d'après sa composition d'où l'emploi de « roh, karreg, kleggr, krag » ou « maen » comme noms de hauteurs (voir « P.B. », juillet 1986), les principaux repères de notre panorama. Toutefois, dans un monde essentiellement rural, l'identification de nos paysages familiers est beaucoup plus fine ; ceux d'entre nous qui ont vécu leur enfance à la campagne gardent encore en souvenir une foule de noms de lieux, surtout de parcelles, rappelant, par exemple, les qualités de celles-ci.

La terre

« Douar » (vieux breton « doiar » = terre), forme mutée « zouar » ex. Ker-zouar, est assez fréquent en toponymie ; dans certaines communes le terme peut désigner une trêve, un quartier, comme à Scrignac (29) où Douar an Abad rappelle l'ancienne autorité de l'abbé du Reliec (Riouréout-Ménez, 29), souvent aussi les terres dépendant de l'église paroissiale sont appelées Douar ar Zant (= la terre du saint), le nom de celui-ci étant parfois sous-entendu.

L'étymologie populaire voudrait que l'on traduise Douarnenez (29) par « la terre de l'île » mais, aussi séduisante qu'elle soit, l'hypothèse ne semble pouvoir être retenue ; ce nom qui remonte à celui d'un anachorète vivant sur l'île Tristan à l'entrée du port, apparaît pour la première fois dans un texte en latin « insulam videlicet sancti tutarni » - de 1118 (donation de l'île à l'abbaye de Marmoutiers). L'élément initial « to-itu » que l'on rencontrait parfois en vieux breton devant des noms de saints correspond au possessif deuxième personne du singulier et, même sous-entendu, il entraînait l'affaiblissement de la consonne suivante d'où « (Tu)-tuarni » a donné : Douarn + enez (= l'île) = l'île de Douarn ; rappelons qu'à l'origine, Douarnenez n'était qu'une simple trêve de Ploaré.

Si le terme pan-celtique « tir » (= terre), d'une racine *ters- (= sec) a pratiquement disparu de notre toponymie (NB Pen-tir à Camaret, 29), le dérivé « tirien » (= terrain sec, friche, etc.) est, par contre, d'un usage courant avec cependant des surprises de taille dans certaines formes écrites qui, s'il n'y avait le témoignage des anciens, autoriseraient les plus extraordinaires fantaisies, ainsi Ty Rien (= la maison de Rien !) à Plogonnec (29) et le pluriel Ty Rienou à Saint-Thégonnec (29), nous avons même lu un Pater Yen (= prière froide !) pour un Park Tirien à Berrien (29).

La terre généreuse

« Da » (= bon), cf. le gallois « da » du gaulois « dago- », qui, sous sa forme mutée, serait le second élément de Ker-za (= le bon hameau) à Meilars (29), a pratiquement disparu du breton moderne, laissant le champ libre à « mad » (de « mat ») que nous retrouvons dans Ker-mat (Guiclan, 29). Avec le dérivé « madeg », forme mutée « vadeg », qui apparaît en composition avec Ker-, Lan-, Lez-, etc., il s'agit, dans bien des cas, du nom de personne « Madec » dont le pluriel « Madeien » se montre dans Kermadeen à Lannéanou (29).

La fréquence des « Prad dru(z) » (= le pré fertile) en micro-toponymie s'explique par l'importance qu'avaient autrefois ces petites parcelles près des hameaux et qui, bénéficiant d'une bonne lontaine ou du purin, fournissaient une herbe tendre dès le mois de janvier, un apport précieux à une époque où il n'était pas toujours aisé de nourrir son bétail. Beaucoup d'entre nous, nés à la campagne, ont encore en mémoire le vieux paysan coupant à la faucille un panier de cette herbe tendre dans le Prad dru(z) pour le donner au cheval et, surtout à la jument qui attendait un poulain ; « dru(z) » vient d'un gaulois « druto- » = « Fonnus » (= abondant, rapide, etc.), cf. le latin « fundo » (= verser) est souvent synonyme de « dru(z) », on le retrouve en composition dans Ker-fonnus (= le hameau de l'abondance) à Scrignac où nous avons aussi Atil (du vieux frs. atille = terre cultivée) comme nom de parcelles ; un terme que l'on retrouve au pluriel, avec article français, dans Lattliou (Plouzévédy, 29) ; Latteliou (Milizac, 29) et, avec article breton, dans (a)Nateillou à Trébrinc (29).

La terre parcimonieuse

Hélas ! La terre, dans notre région, n'est souvent pas très généreuse, trop pierreuse, trop humide ou trop sèche, elle ne répond pas toujours aux espoirs de ceux qui la travaillent. L'appréciation qualitative des parcelles par ceux qui en tiraient difficilement leur subsistance était chose très précise, ce qui nous a donné de nombreux Park Fall (= mauvais champ), ...Tred (= ...maigre) ; ...Yen (= ...froid) ; etc.

Si les bonnes terres étaient proches à l'établissement de hameaux, on comprendra qu'il n'en était pas de même des mauvaises, ce qui explique que nous ayons très peu de lieux habités déterminés par « fall » ou « yen ». Par contre, nous avons d'assez nombreux Ker-seac'h/sec'h (= hameau sec), une terre sèche n'étant pas obligatoirement de mauvaise qualité.

Si dans Scrignac - formes anciennes Scruyniac/Scruynac, 1368 - l'on considère souvent que le suffixe « -ac » viendrait du gaulois « *-akon », ce qui est loin d'être une évidence puisque dans le dérivé « Skrignegad » (= ht. de Scrignac) nous avons un « -e » fermé (= é), l'on ne se prononce guère sur le radical « Skrign- ». Tenant compte du sol rocailleux, très sensible à la sécheresse, de la commune on pourrait, raisonnablement, supposer que « Skrign- », variante très courante « Skrin- », soit apparenté à l'anglais « scranney » (= maigre ; en géologie = rocailleux, sec) que l'on rapproche d'un norvégien « skran ».

Nous retrouvons cette racine « skrn- » et cette idée de maigreur, de sécheresse, de grande parcimonie dans le breton « skragh » (= avare) - cf. le nom de hameau Scraign à Guipavas, 29 - et dans « skrunaj » qui, au Bourg-de-Batz (44), avait le sens de « miettes » (voir ALBB, carte n° 100). Peut-être aussi faudrait-il prendre cette racine en considération pour expliquer des toponymes romans comme Ecrainville (Seine-et-Marne), Ecrainville au XIII, Les Ecrennes (Seine-et-Marne), Les Ecraines en 1209, Ecraines Eure-et-Loire, Scroniae en 1219, etc., et pour lesquels pratiquement aucune hypothèse n'est avancée.

LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE BI-CENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Une chronique de Jean Moreau

XV. DROIT AU TRAVAIL, DROIT ESSENTIEL !

S'il est un problème auquel la Révolution se doit d'apporter une solution rapide, c'est bien celui de la misère, misère dans laquelle sont plongés des millions de personnes en cette fin du 18^e siècle. L'estimation n'est pas trop forte. On s'accorde à considérer qu'en 1789, un cinquième des sujets de Louis XVI est indigent.

Les cahiers de doléances avaient mis le doigt sur cette plaie. La paroisse de La Meilleraye-de-Bretagne ne se considérait-elle pas, parmi combien d'autres, « si accablée de mendians qu'elle ne les comptait plus ».

Certes, les curés avaient devoir de venir en aide aux plus démunis ; de même on nous dira qu'ici ou là quelques « bureaux de charité » étaient ouverts, mais c'était cauteux sur jambe de bois, goutte d'eau dans la mer, et surtout les causes de cette misère demeuraient en l'état.

Les décisions à prendre en 1789-1790 s'avèrent d'autant plus impérieuses que les curés sont désormais privés de la dime et dotés d'un traitement fixe, inférieur pour la plupart d'entre eux à leurs ressources antérieures. Aussi bien, l'Assemblée Constituante créait-elle un Comité de mendicité, qui se réunit pour la première fois en février 1790 pour constater qu'en France un pauvre sur deux est un enfant. Cela va de soi statistiquement parlant, mais l'enfant misérable se trouve bien souvent sans soutien familial, par suite de décès prématurés des parents victimes des fréquentes épidémies, ou bien franchement abandonné parce que bâtard, mot chargé d'opprobre qui fait balbutier l'Eglise et les libellions. Il faudra attendre le décret du 12 brumaire de l'an II (2 novembre 1793) pour que les enfants « nés hors mariage » soient admis aux successions de leur père et mère « ouvertes depuis le 14 juillet 1789 ».

Sachons qu'à Nantes, on recense en 1790, 288 enfants à l'hôpital général, indépendamment des 400 enfants trouvés ou orphelins hébergés à l'hôpital général.

A l'hôpital des enfants trouvés, on dépense 80 livres par an pour chaque enfant, soit 4 à 5 sous par jour, mais 170 livres ou de 9 à 10 sous par jour dans l'autre établissement. Faut-il en déduire que dans un endroit l'enfant est deux fois moins bien soigné que dans l'autre, qui n'est pas pour autant un hôtel quatre étoiles ?

La bourse aux idées

Soulager la misère est bien, s'attaquer en même temps aux racines viserait à l'idéal. Les administrateurs de Loire-inférieure ont ce souci en tête, en invitant dans le journal de correspondance de Nantes du 11 juillet 1790, les citoyens à faire part de leurs avis et à soumettre leurs plans.

Les réponses viendront

La première émane d'un citoyen qui se dit « vrai patriote et ami de l'humanité », ce qui ne l'empêche pas de tenir pour déterminant l'appât du gain, qui serait, selon lui, le plus sûr moyen de délier les bourses, et il suggère d'offrir un intérêt de 4 % à tous ceux qui allimenteraient un fonds d'aide.

Le second mémoire, celui du citoyen Bellefontaine, prévoit l'ouverture d'un établissement appelé « dépôt de mendicité ou

maison de travail » pour l'ensemble du département, lequel accueillerait de 7 à 800 individus. Le citoyen Bellefontaine est préoccupé d'assurer à tous un travail bien rémunéré et qui ne ravale pas l'homme à l'état bestial. « Le salaire, écrit-il, est le seul patrimoine de l'homme obscur et sans propriété. La misère (...) est souvent la suite d'un travail pénible et toujours médiocrement payé ».

Le troisième et dernier mémoire est l'œuvre de Jean-Baptiste Urban Godebert. C'est le plus volumineux, le plus étoffé, un véritable compte financier d'une cinquantaine de pages manuscrites, qui détaille les différents types de production à promouvoir, qui appuie le chiffre d'affaires, bref, forme un ensemble cohérent propre à enflammer les administrateurs du département. Du moins le suppose ce Jean-Baptiste Urban Godebert, qui assortit ce mémoire d'une profession de foi on ne peut plus contestable.

« Il est à propos, écrit notre philosophe, qu'il y ait continuellement des pauvres devant les hommes pour exciter leur sensibilité et émouvoir leur charité ».

Cette sentence digne d'un Joseph Prud'homme n'empêche pas ce bourgeois d'être pourvu, parfois, de bon sens quand il ajoute, et la phrase a la longueur et le balancement du style de l'époque

« L'homme quelque misérable qu'il soit préfère à être couvert que de haillons, coucher sur la paille, manger du pain sec et avoir la liberté, plutôt qu'être dans un hôpital bien vêtu et bien nourri, quand bien même on ne l'occuperait à aucun travail dès lors qu'il lui faudra dépendre d'un supérieur.

suivre le régime d'une maison, ne point sortir sans permission et se rendre aux heures dites. » (1)

Ateliers et chantiers municipaux

Ce problème capital de la main-d'œuvre inemployée se trouvait sensiblement accru par suite de la fuite à l'étranger de certains éléments de la noblesse dorée et du haut-clergé, lesquels, pour la bonne marche de leur maison et par le soin apporté à leur personne et à leurs équipages, contribuaient à faire vivre avec l'argent puisé dans la poche des manants de multiples corps de métiers, sans parler de la valetaille attachée à leur service.

Toute une économie nouvelle est à développer, qui ne peut naître du jour au lendemain. Comme cela se fera ailleurs, Nantes décide l'ouverture d'ateliers et chantiers municipaux, et pour la seule année 1790 y consacre la somme de 150 000 livres.

Dans son article premier, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, adoptée par l'Assemblée Constituante le 26 août 1789, ne tient-elle pas comme un droit essentiel le droit au travail !

Jean MOREAU.

(1) On croirait entendre réclamer le règlement intérieur de la Maison Départementale des 403, avenue de la République, à Nanterre, ou d'une maison du même genre en France.

Composé et imprimé par une équipe d'ouvriers syndiqués

Distribué par les N.M.P.P.

IMPRIMERIE COMMERCIALE
32, boulevard Laennec - Rennes

Commission paritaire n° 52 045

SOCASSUR

Toutes Assurances

- Habitation
- Automobile
- Retraite
- Assistance

L'expérience des Collectivités
au service des particuliers

SOCASSUR

29, rue du 4-Septembre - 75002 PARIS

Tél. : 47.42.78.75